



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2021-20**

**AVIS** est donné que lors de sa séance tenue le lundi 4 octobre 2021, le conseil de ville a adopté le règlement 2021-20 concernant la gestion des risques liés aux matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Val-d'Or.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ce règlement est également disponible pour consultation sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/services-au-citoyen/permis-et-reglements/repertoire-des-reglements>

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 13 octobre 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**